



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

structures administratives

Question écrite n° 26148

Texte de la question

M. Jérôme Chartier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'existence des observatoires, organismes, conseils et dispositifs assimilés qui existent sous la responsabilité totale ou partagée des administrations dont il assume la charge. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément, sous forme d'un tableau, le nom de l'organisme, son objet, la rémunération de ses membres, les fonctionnaires mis à sa disposition pour son fonctionnement ainsi qu'une évaluation financière rapide et globale des moyens matériels qu'il utilise pour son fonctionnement ou son rayonnement. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Texte de la réponse

Le tableau répond à l'honorable parlementaire en présentant les instances qui existent dans le champ de l'enfance et de la famille.

Liste des commissions et instances consultatives ou délibératives
dans les domaines de l'enfance et de la famille

SIGLE	INTITULÉ de l'instance	TEXTE DE CRÉATION et le cas échéant de suppression	MISSIONS	PRÉSIDENTE	COÛT DE fonctionnement	NOMBR de membr
		Loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État.	Faciliter l'accès aux origines des personnes adoptées et des pupilles de l'état, rechercher les parents de naissance pour recueillir leur consentement à la communication de leur identité (médiation).			

CNAOP	Conseil national pour l'accès aux origines personnelles	Décret n° 2002-781 du 3 mai 2002 relatif au conseil national pour l'accès aux origines personnelles et à l'accompagnement et l'information des femmes	Information, formation des départements sur les procédures d'accompagnement des femmes qui accouchent dans le secret, des personnes à la recherche de leur origines. Avis propositions relatives à l'accès aux origines personnelles.	Pr. Artuis	Dépenses supportées par les administrations, 8 agents	17
CIF	Comité interministériel de la famille	Décret 28 juillet 1998	Avis sur les questions relatives à la famille	Ministre chargé de la famille	secrétariat DIF	
CSMFF	Commission supérieure de la médaille de la famille française	Décret du 18 octobre 1982	Avis sur les questions relatives à la médaille		Pas de budget spécifique	10
CNCMF	Conseil national consultatif de la médiation familiale	Arrêté du 8 octobre 2001 portant création du conseil national consultatif de la médiation familiale Rattaché au ministère de la justice et au ministère chargé de la famille	Proposer aux ministres toutes mesures utiles pour favoriser l'organisation de la médication familiale et promouvoir son développement	Mme Sassier UNAF		17

CSA	Conseil supérieur de l'adoption	Article L. 148-1 du code de l'action sociale et des familles issu de l'article 12 de la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 (texte codifiant le CSA et abrogeant les précédents) Décret n° 2002-473 du 8 avril 2002 relatif au conseil supérieur de l'adoption	Avis, information, propositions sur les questions relatives à l'adoption.	M. Nicolinn, député	Frais de déplacement de 3 membres en fonction de leur présence aux réunions en 2000 : 2 493,46 EUR en 2001 : 1 152,83 EUR en 2002 : 457,48 EUR	30 à compter d'avril 2003 (27 auparavant)
CIEM	Comité interministériel pour l'enfance maltraitée	Décret n° 97-216 du 12 mars 1997	Le CIEM est chargé de coordonner la lutte contre les mauvais traitements et atteintes sexuelles	Premier ministre	Secrétariat SGG	16 ministres
GPIEM	Groupement de l'enfance maltraitée				Secrétariat DGAS	
	Comité national de parrainage	Arrêté du 26 mai 2003	Proposer aux ministres les mesures pour favoriser le parrainage	Mme Vergez, président du tribunal pour enfants de Créteil	Prise en charge des frais de déplacement	12 membres nommés pour 3 ans

CTPS	Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée	Arrêté du 4 juillet 1972 modifié par arrêté du 11 mars 1986	Le CTPS se réunit régulièrement notamment pour approuver les projets de rapports établis par ses commissions spécialisées	M. Andrieu	Frais de déplacement des 21 membres du conseil qui viennent de province : 13 722 EUR en 2002 Frais consacrés à la réalisation d'une étude sur « partenariat et pratiques éducatives » : 45 735 EUR	58
	GIP Enfance maltraitée	Accueil téléphonique : loi du 10 juillet 1989, Observatoire national de l'enfance en danger : loi du 2 janvier 2004	Numéro d'urgence 119 pour l'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée Observation de l'enfance en danger	M. Nogrix	3,6 MEUR répartis entre l'Etat et les départements	Etat, départements, grandes associations de protection de l'enfance

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)**Circonscription :** Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 26148**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état**Ministère interrogé :** famille**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7767**Réponse publiée le :** 8 février 2005, page 1461